

Série ACT CASTROL

Les points sont attribués de la façon suivante :

Épreuve de qualification:

| Position | Points |
|-----------|---------|
| 1 | 10 |
| 2 | 8 |
| 3 | 6 |
| 4 | 5 |
| 5 | 4 |
| 6 | 3 |
| 7 | 2 |
| 8 et plus | 1 point |

Épreuve semi-finale:

| Position | Points |
|----------|--------|
| 1 | 12 |
| 2 | 9 |
| 3 | 7 |
| 4 | 6 |
| 5 | 5 |
| 6 | 4 |
| 7 | 4 |
| 8 | 3 |
| 9 | 3 |

Épreuve finale:

| Position | Points |
|----------|---|
| 1 | 75 (70 pour la première place et 5 points bonis pour la victoire) |
| 2 | 68 |
| 3 | 66 |
| 4 | 64 |

et ainsi de suite en soustrayant de 2 points jusqu'à un minimum de 24 points. Pour s'être présenté à l'épreuve tout participant recevra un minimum de 24 points (même s'il détruit sa voiture lors des pratiques ou que son moteur explose dans une vague de qualification, etc.)

- 5 points bonis seront attribués pour avoir mené un tour
- 5 points bonis seront attribués pour avoir mené le plus de tours
- 10 points seront attribués pour être présent et avoir fait parvenir et payer son inscription avant la date requise. Dans l'éventualité où le formulaire n'était pas reçu avant la course, le timbre-poste fera foi de la date d'envoi, une fois reçu et jugé conforme les points seront crédités.

Comment les positions de départ sont déterminées – “Handicap”

Tous les pilotes ayant participé en 2006 se verront attribuer un handicap basé sur leur performance de l'année 2006. Au début de 2007, le handicap des pilotes sera déterminé en divisant les points de fin de saison 2006 par le nombre d'épreuves auquel ils ont participé.

Par exemple: Donald Theetge qui a accumulé 1424 points en 14 épreuves – aura un handicap de 101.7, Normand Lavigueur qui a participé à 8 épreuves pour accumuler 510 points aura un handicap de 63.8. Les pilotes seront positionnés du plus bas au plus haut handicap. Les pilotes n'ayant pas d'handicap seront répartis dans la première ou la deuxième vague de qualification d'après un tirage au sort.

Positions de départ pour les épreuves de qualification – les pilotes présents seront divisés en trois vagues selon leur handicap : faible, moyen et élevé. Les pilotes avec le handicap le plus bas seront placés dans la première vague. Tout nouveau pilote sera positionné à l'arrière de sa vague. Ensuite, seront placés les pilotes avec le moyen handicap dans la deuxième vague suivi des nouveaux pilotes. Finalement les pilotes à haut handicap seront positionnés dans la troisième vague.

Par exemple : à Montmagny, il y avait 23 voitures, ce qui se traduit par 8 voitures dans les deux premières vagues et 7 dans la troisième.

Positions de départ pour la semi-finale – dans certaines épreuves de la Série ACT CASTROL, une semi-finale sera tenue pour laquelle des points bonis et des bourses seront attribués. Les trois premiers de chacune des vagues de qualification participeront dans la semi-finale. Les positions de départ seront déterminées de la façon suivante : trois premiers de la vague de qualification 1 par ordre d'handicap croissant (du plus bas au plus haut), trois premiers de la vague de qualification 2 par ordre d'handicap croissant et les trois premiers de la vague de qualification 3 par ordre d'handicap croissant.

Positions de départ pour la finale – À la réunion des pilotes, vous serez informé de la quantité de voitures qui seront qualifiées par vague. Les pilotes qui terminent dans une des positions dites qualifiées, devront se rendre immédiatement après à l'inspection pour vérification et pour piger sa position de départ dans la finale. Les pilotes qui ne se sont pas qualifiés via les vagues de qualification seront positionnés à partir de la 16^e place sur la grille de départ. Ils seront placés d'après leur résultat dans les vagues. La quantité de voitures qualifiées par vague pourra être ajustée en fonction du nombre de voitures participantes et elle sera toujours annoncé à la réunion des pilotes.

Par exemple : à Montmagny, il a été annoncé que 5 voitures seraient qualifiés par vague. Les pilotes de la vague 1 pigent des jetons numérotés de 1 à 5 et se voient attribués une position de départ qui lui correspond (jeton numéro 1 = pole, 2 = deuxième, etc). Les pilotes qualifiés via la vague 2 pigeaient des jetons de 6 à 10 et la vague 3 des jetons de 11 à 15.

À St-Eustache, les résultats obtenus à Montmagny seront pris en considération dans leur handicap. Les pilotes qui n'étaient pas à Montmagny obtiendront un handicap d'après leurs résultats de 2006 et pour les fins de handicap, se verront attribué une victoire à Montmagny pour ne pas y avoir participé. Une fois que trois épreuves de la série auront été disputées le handicap sera déterminé selon les résultats de 2007.

ACT se réserve le droit de modifier les procédures de qualification selon le nombre de participants présents et dans les meilleurs intérêts du sport.